

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le

ID : 027-212705404-20240628-D2024_9-DE

DEPARTEMENT
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DES ANDELYS

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

CANTON DE VERNON

TEL : 02.32.52.12.94

TELECOPIE : 02.32.52.17.77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

LE : 24/06/2024

Séance du Vendredi 28 JUN 2024

DATE D'AFFICHAGE

LE : 05/07/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 12 - Mme VALLET n'a pas pris part au vote pour la subvention du Comité des fêtes – Merlettes en Fête

VOTES : voir tableau

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le vendredi vingt-huit juin à 19h30, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 24 juin 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Héléna MARTINEZ, Maire.

ABSENT(S) : 3

POUVOIR(S) : 1

PRESENTS : Reynald AIGNEL, Serge BEGUIN, Katia DRAGEE, Claire ESPASA, Yann GRUMBACH, Christian MAZURE, Isabelle PANCHOUT, Alexandre PARIS, Jonathan PETIT, Jean-Yves SCHROEYERS, Bénédicte VALLET.

ABSENTS EXCUSES : Tom KUBLER, Lydia KONYA, Rémy PONT (pouvoir donné à Mme VALLET).

Secrétaire de séance : Katia DRAGEE.

Délibération : Vote des subventions de l'année 2024 - EXAMEN DE DEMANDES DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2024 –

Une enveloppe globale de 3 000€ a été budgétée et votée en début d'année.

Les membres du conseil municipal, prennent connaissance des différentes demandes de subventions pour l'année 2024,

Après en avoir échangé, le conseil municipal a voté à l'unanimité les subventions selon le tableau ci-dessous.

ASSOCIATIONS	MONTANT SUBVENTION 2024	VOTE
COMITE DES FETES – MERLETTES EN FETE	1 050€	11 voix pour
ASSOCIATION DE FIL EN AIGUILLE	300.00€	13 voix pour
WEST LEADER ASSO COUNTRY	300.00€	13 voix pour
UNION CANTONALE DES SAPEURS POMPIERS	500.00€	13 voix pour
LA PERIGRINE	300.00€	13 voix pour
CFA DU BATIMENT	75.00€	13 voix pour
UNION DES COMBATTANTS	100.00€	13 voix pour
CFA VAL DE REUIL	375.00€	13 voix pour

Mme Le Maire rappelle que les demandes de subventions des associations doivent être adressées chaque année en mairie.

Le montant global des subventions voté ce jour s'élève à 3 000€,

Pour extrait conforme au registre.

Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 28 JUN 2024

Le Maire, Héléna MARTINEZ.

Signature du secrétaire de séance,



Boimenoul